

Jeudi 10 octobre 2013 – 17h00 – Réunion de directeurs – Saint Martin du Tertre en face de la mairie

Equipe de circonscription : Pascale VIGOUROUX, Karine WUCHNER, Franck LEYGUES, Sylvie SIRE, Gilles CAROEN.

Directeurs : Mme LECOANET, Mme GIBERT, Mme JAMET, Mme DASCALOPOULOS, Mme REINA, Mme VERNADET, Mme MIOLLAN, Mme PREVOST, Mme LEON, Mme POUCHIN, M. HARDY, Mme COLINET, M. FABRE, Mme POTIRON, Mme AVRIL, M. POINSSOT, Mme HOUSSAIS, Mme PERROY, Mme YAYHAOUI, Mme DOBLER, Mme MAILLY, Mme MORETTI, Mme COTTENCIN, Mme BELLEUF, Mme CHEMLA, Mme LAGRANGE, Mme BIRIOTTI, Mme AKIF, Mme ALLIX, Mme ROBINET, Mme BRULET, Mme THIEBAULT, Mme POL, Mme WISPELAERE, M. CHARBIT.

Absents excusés : Mme ROYER, Mme VINCENT, M. VERBOIS,

Ordre du jour :

- **Les rythmes scolaires :** changement intense à tous les niveaux... consultations Education Prioritaire et nouveaux programmes, accueil des TPS, maître surnuméraires, nouveaux rythmes scolaires... Une commune s'y est engagée (Bouffémont cette année). 15 communes à venir. Au premier Conseil d'école, y placer le sujet. Pour le 15 novembre, une première proposition doit être faite par la mairie . L'IEN prendra contact avec les communes entrant avec difficultés dans le dispositif. Les propositions validées par l'IEN sont transmises à la DASEN. Au 10 décembre, les organisations seront validées par la préfecture dans le cadre d'un CDEN. Organisation avec ou sans PEdT (ils sont obligatoires si demande de dérogation... sur la durée de la journée ou d'une demie journée, sur le samedi matin), avec ou sans dérogation... resteront les communes en difficulté (Attainville et Maffliers). La concertation doit être mise en place si ce n'a pas été déjà fait. Remonter à l'IEN les aménagements éventuellement modifiés depuis les projets.
- **Charte de la Laïcité :** à afficher à la vue de tous. Le porter avec les élèves... voir le document d'accompagnement... à construire dans l'axe de la citoyenneté. Travail quotidien... les différents articles de la Charte est abordable et doit être travaillée dès le CM1. Travail à mener en rapport avec les valeurs de la république. Une réflexion peut être posée sur ce sujet un ou deux mercredis matin pour les directeurs volontaires. L'adjoindre au règlement intérieur. A présenter aux parents en réunion de rentrée.
- Elle est un moyen contre ceux qui veulent imposer des valeurs excluantes. Il est interdit aux fonctionnaires d'état un signe ostentatoire de leur appartenance religieuse. Pas d'écrit excluant des mamans voilés des sorties... une restriction est néanmoins en place dans les faits. Ne pas en faire une poire de discorde. Dans l'école y compris au conseil d'école, en principe, pas de signe ostentatoire... Les symboles de la république doivent être visibles (drapeau français et européen – à la charge des mairies). L'école est le seul lieu possible et existant pour l'éducation à la laïcité.
- **Temps scolaire :** rappel des textes. Garantir le droit des élèves de bénéficier au droit d'enseignement du aux élèves. Rigueur sur les heures d'entrée, de sortie, de récréation. Récréation : 15 minutes en élémentaire, 30 minutes en maternelle. La responsabilité des enseignants est pleine et entière sur ces temps.
- **ASH Formation - AVS Attestation de service fait :** une formation a été proposée pour les écoles avec une CLIS. Dossier AVS très prenant... dès la maternelle au regard du nombre croissant de dossiers traités. Les moyens humains de gestion sont invariants. Face aux parents, les rassurer dans l'attente de l'AVS... en cas de tension, les renvoyer à l'IEN. Franck recrute, gère administrativement. Pour les services faits, être **très** réactifs en renvoyant l'information **PAR RETOUR DE COURRIER**. La MDPH délivre une notification aux familles et à la référente : le droit au recrutement s'ouvre à la DASEN pour transmission à l'IEN... un temps de latence accompagne la procédure. Après recrutement, les délais d'instruction sont passés de 6 à 3 semaines.
- **A venir** Deux fois 1h30 de formation sur la scolarisation des élèves handicapés.

- **Calendrier scolaire** : sur décision du recteur, pour le 2 septembre non travaillé par les élèves rattraperont le mercredi 11 juin. Une ambiguïté de calendrier est à l'origine de ce problème. La récupération du vendredi de l'ascension n'est plus évoquée... à ce jour, on peut comprendre que nous travaillerions.
- **Formation des enseignants** : sur les 18 heures de formation : trois heures sur les programmes, 3 heures de conférence (deux fois 1h30), 12 heures : formations hybrides dont le catalogue vient d'arriver. Les choix de la circonscription seront communiqués courant novembre. En présentiel et en distanciel, alternance. Sur la plateforme M@gister. Attendre le calendrier et les propositions.

	S1 2 h	S2 2 h	S3 1h30	S4 1h45	S5 1h30	S6 0h15
Présentiel						
Distanciel						Questionnaire de satisfaction

- **les A.P.C** : Présentation du document rédigé par les CPC qui sera mis en ligne pour diffusion aux collègues. Trois types d'activité: aide aux élèves en difficulté, au travail méthodologique, actions en lien avec le projet d'école. L'aide pour les élèves en difficulté doit apparaitre. Accompagner les débutants sur le sujet. Remerciements aux collègues pour leur accueil. Les 24 heures de préparation peuvent être dédiées à d'autres chantiers en cours dans les écoles.
- **Compétences professionnelles des enseignants** : Sera abordées lors d'une prochaine réunion.